

NIVEAU BACHELOR D'ARCHITECTURE

1) Objectifs

Former des personnes motivées, même sans connaissances spécifiques préalables, et leur permettre de réaliser des projets d'architecture. En particulier la création, la recherche, l'analyse et la construction.

Savoir produire des documents, maquettes et dessins en rapport avec le projet, en utilisant les techniques traditionnelles et les nouvelles formes d'expression CAO/DAO.

Avoir des connaissances génériques et interdisciplinaires dans le domaine de la conception architecturale.

2) Mission de l'architecte

(Normes SIA 102)

"Dans toute son activité, l'architecte cherche à répondre aux aspirations des hommes appelés à vivre dans les lieux qu'il contribue à créer et à animer. Il exerce son activité en tant qu'homme de confiance du mandant, mais aussi en pleine conscience de ses responsabilités à l'égard de l'environnement et de la société.

L'architecte est l'auteur du projet, il développe l'étude et dirige la réalisation de l'ouvrage.

A la différence des autres participants à l'étude et à la réalisation d'un bâtiment, l'architecte exerce normalement une activité qui recouvre l'ensemble d'un ouvrage, y compris les aménagements extérieurs; il lui appartient donc aussi d'assister de ses conseils les mandants dans le choix du mobilier et des agencements et dans l'intégration des œuvres d'art. L'architecte a la vue d'ensemble des problèmes qui se posent dans le cadre d'une opération relevant de l'architecture ; il en assume donc la direction générale."

3) Durée de la formation

- 3 ans (180 crédits ECTS)
- 6 semestres
- 16 semaines de cours par semestre
- Cours dispensé : 9h00-12h00/13h30-16h30
- Début des cours le lundi de la première semaine d'octobre et ce termine fin juin.

4) Contenu des cours

Réaliser des projets insérés dans les lieux urbains ou périurbains réels, articulés autour d'une problématique et d'une thématique communes comme l'espace de représentation, l'habitation urbaine, l'espace pédagogique, la place urbaine, l'habitat institutionnel, les espaces de la mémoire et de la connaissance (le musée, le sanctuaire).

Durant tout le cursus au sein de l'atelier, l'étudiant tentera d'explorer l'entier de l'espace architectural, du pavillon à l'institution et au territoire. Le travail en atelier est appuyé par des apports théoriques en relation avec le projet, ayant trait notamment à la forme architecturale évocatrice d'activités, l'adéquation entre l'espace et la construction, l'insertion dans le paysage (bâti et naturel), la typologie des bâtiments publics et privés, les seuils comme lieux privilégiés qualifiant l'espace.

1ère année (60 crédits ECTS)

1) Atelier de projet et de création :

Théorie et critique du projet sous la direction de différents professeurs

Dispositions spatiales

Enveloppe architectonique

L'espace privée

2) Dessin technique :

Convention et nomenclature

Théorie de l'architecture

Géométrie descriptive

Projection orthogonale

Axonométrie

Perspectives

3) Maquette :

Fabrication de maquettes d'étude et connaissance des matériaux

4) Dessin de rendu :

Apprendre à présenter des projets au travers de dessins et mise en couleur

Croquis, craie, encre, feutre, ...

5) Histoire et théorie de l'art :

De l'Égypte à la Renaissance

6) Théorie de l'architecture et construction :

Le relevé d'architecture

Proportion

Dispositions spatiales

Principes de structures

Détails de construction

2ème année (60 crédits ECTS)

1) Atelier de projet et de création :

Théorie et critique du projet sous la direction de différents professeurs

L'espace publics

Installations temporaires et à long terme (musées, expositions, ...)

2) CAO DAO :

Diverses techniques de dessin à travers les programmes utilisés Dessin technique, modélisation et rendu

3) Matériaux et ameublement :

Apprendre à maîtriser les techniques et les matériaux pour la fabrication d'éléments d'agencements

Etude et détails de fabrication

4) Histoire et théorie de l'art :

De la Renaissance à l'art nouveau et art déco

5) Construction :

Installations électriques

Installations sanitaires

Chauffage

Environnement

3ème année (60 crédits ECTS)

La troisième année d'étude est organisée pour permettre aux étudiants de préparer au mieux leur soutenance de diplôme. Le projet de diplôme est suivi par des professionnels externes à l'école. Le jury est formé de professionnel de la branche. Au premier semestre seront complétés les programmes des matières suivantes : histoire et théorie de l'art, CAO/DAO, séminaires (Ergonomie, Ecologie, Bionique, Bureautique, Couleur, Décoration, Gestion de chantier)

Pour satisfaire aux exigences de la profession et aux exigences réglementaires et internationales, le diplôme est accrédité par le système de qualité pour le design SDC, déposé auprès de l'institut de la propriété intellectuelle à Berne.

5) Méthodes d'enseignement

L'atelier d'architecture est conçu comme le centre de l'apprentissage du métier. Il est vertical, de la première année au diplôme et il s'organise en semestres. Chaque semestre comprend un projet rapide (3-4 semaines) et deux grands projets (8-9 semaines).

L'atelier comprend :

- la mise en place d'un processus de composition contribuant à l'acquisition d'un savoir-faire, d'une pensée critique où théorie et projet s'alimentent réciproquement (mise en situation du rapport concept-expression);
- l'introduction à l'observation critique et interprétative du lieu et du programme (répondre aux exigences du programme en fonction de l'offre et du territoire) ;
- situer la finalité du processus du projet en regard de la théorie et de l'histoire de l'architecture ;
- la méthodologie proposée suscite une prise de conscience de l'instrumentalisation relative à la composition et à sa performance

6) Reconnaissance / Equivalences

© 2010 - Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten (CRUS)

En ce qui concerne les questions d'équivalences, il y a une différence fondamentale entre la reconnaissance académique et la reconnaissance professionnelle. En Suisse (tout comme dans la plupart des pays), ce sont les hautes écoles qui sont directement compétentes en ce qui concerne la reconnaissance académique (admission, poursuite des études). Par reconnaissance professionnelle, il faut comprendre la reconnaissance nécessaire à l'exercice de diverses professions ou à leur accès. Dans le cas de la reconnaissance professionnelle, il faut faire la différence entre profession réglementée et profession non-réglementée. Dans le premier cas, il faut être au clair et connaître l'instance réglementant la profession en question. En effet, quiconque réglemente une formation est également responsable de la reconnaissance des diplômes étrangers. Lorsqu'une formation ou une voie de formation professionnelle n'est pas réglementée, c'est en fin de compte l'employeur seul, voire le marché dans le cas d'indépendants, qui décide de l'acceptation d'une formation donnée. Font toutefois l'objet d'une réserve, les contingents de travailleurs étrangers fixés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) concernant l'octroi d'un permis de travail. La question de reconnaissance ne s'applique pas aux indépendants de professions non-réglementées; dans leur cas, seuls sont applicables les mécanismes du libre marché.

L'accès à la plupart des professions est actuellement libre en Suisse, c'est-à-dire qu'il n'est pas réglementé. Il est dès lors possible d'exercer la plupart des professions sans avoir à remplir toute une série de conditions préalables telles que formation, âge, nationalité, etc. Le Swiss ENIC peut établir des recommandations d'équivalences pour des titres académiques étrangers qui donnent accès à une profession non-réglementée pour autant qu'il y ait une filière comparable dans une université suisse.

« Pour les architectes l'autorité cantonale est compétente ».

7) Registre REG

Reconnaissance officielle suisse de capacité, admise en Europe le REG, Fondation des Registres suisse des ingénieurs des architectes et des techniciens, avec son examen sanctionne valablement la qualité de l'enseignement de notre Ecole.

Conditions préalables pour l'inscription à l'examen REG : au moins 3 années d'expérience professionnelle, dont 2 ans en Suisse.

8) Modalité d'inscription

1ère étape

- Envoi du dossier suivant à : Ecole **SWISS DESIGN CENTER**
Place de la Gare 10
1003 Lausanne

- le formulaire d'inscription de l'école dûment rempli - 2 photos - curriculum vitae - copie des certificats/diplômes des études antérieures - lettre de motivation

- Délai d'inscription : fin juin.

(Au-delà de cette date, les dossiers seront examinés au cas par cas)

2ème étape

- Tous les candidats seront convoqués pour un colloque avec le directeur de l'école. L'entretien permet de déterminer les motivations et l'intérêt des candidats en vue de l'inscription définitive.

3ème étape

- S'acquitter, dans les **15 jours**, de frais d'inscription (224.- frs)

Les étudiant(e)s provenant d'autres écoles de la même orientation peuvent, sous présentation d'un dossier, être admis en 2^e ou 3^e année. Chaque dossier est examiné individuellement.

9) Admission discrétionnaire (pour les candidats âgés de moins de 18 ans)

Les candidats qui ne remplissent pas les conditions générales d'admission ayant, moins de 18 ans, lorsque le programme commence, peuvent être considérés pour une admission discrétionnaire si ils peuvent démontrer des aptitudes suffisantes pour le niveau d'étude requis.

10) Frais

- Inscription 224 SFr - 1'100 SFr par mois fois 36 mois (trois années de formation).
- Matériel personnel non compris.



Formulaire d'inscription

Le présent document tient lieu de contrat

1 Généralités

Nom

Nationalité.....

Date de naissance.....

Adresse

Ville.....

Téléphone.....

Portable.....

E-mail.....

2 Section de préférence

O COURS PREPARATOIRE (1'280.-Fr X 3 mois)

O NIVEAU BACHELOR Architecture (1'100.-fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O NIVEAU BACHELOR Architecture d'intérieur (1'100.-fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O NIVEAU BACHELOR Design (1'100 fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O COURS DU SOIR Architecture d'intérieur (1050.- fr le module de 12 cours)

O COURS DU SAMEDI Design (1'800.- fr le module de 16 cours)

O BACHELOR EN COURS D'EMPLOI (498.- fr par mois fois 36 mois, 3 années de formation)

O NIVEAU MASTER Architecture d'intérieur et Design (1'285.- fr X 12 mois)

O NIVEAU CERTIFICAT EN DESIGN DE MOBILIER (1'100.- fr X12 mois)

3 Calendrier

L'enseignement est donné par année débutant en octobre et se terminant en juin/juillet.

4 Durée de l'inscription

L'inscription s'entend pour l'entier d'un cycle, étant entendu que l'orientation peut être, d'un commun accord, reconsidérée à la fin de chaque cycle.

5 Annulation d'inscription

Sans avis écrit, l'inscription se renouvelle d'office d'année en année. Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction un mois avant la fin d'un semestre/trimestre. Le montant du cours facturé sera dû dans sa totalité même si l'étudiant cesse de se rendre à ses cours avant la fin de l'année.

Annulation et remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti.

6 Paiement

Le paiement des écolages doit intervenir au début de chaque mois. Au 1^{er} rappel des frais de 3% seront facturés.

7 Participation

L'Ecole exige une fréquentation régulière des cours par les étudiant(e)s. L'étudiant est considéré en échec avec une participation aux cours inférieure à 80%. Toute absence non motivée et non justifiée par écrit est sanctionnée. La Direction peut accorder des congés qu'à titre exceptionnel. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

La Direction peut accorder une interruption de fréquentation des cours particuliers ou de semestres, suite à une demande écrite et motivée de l'étudiant(e).

8 Frais

Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc..., ne sont pas compris dans l'écolage.

Le présent document tient lieu de contrat. Le(la) représentant(e) légal(e) de l'étudiant ou l'étudiante adulte déclare avoir pris connaissance du formulaire d'inscription et des tarifs des cours et les accepte.

Date et signature

.....